

Atton INFO

2^e semestre 2019 - 1^{er} semestre 2020



Bulletin Municipal
— N°38 —



Le Mot du Maire

La présence souhaitée de services publics ou privés en milieu rural n'est pas nouvelle, elle prend une tournure particulière à l'aune des revendications exprimées par les citoyens et les élus ces dernières semaines.

Ce n'est pas parce que notre village se situe à quelques kilomètres d'une ville de 14 000 habitants qu'il ne doit pas disposer de services proches, notamment dans les domaines de la santé (docteur, kinés), de l'éducation (crèche, maternelle) dans celui des commerces de proximité.

C'est la volonté qui est exprimée depuis de nombreuses années par les membres du conseil municipal.

L'arrivée prochaine d'une supérette avec station essence répond totalement aux besoins d'une partie de la population, qui à sa porte, pourra profiter de ce commerce de proximité.

Au moment où les questions de pouvoir d'achat et de niveau de vie sont au cœur du malaise social, il n'y a pas de hausse des taxes dans notre village.

Dans les moments difficiles que traverse notre pays, le Président de la République vient d'avoir la révélation de l'importance des maires et des membres de leur conseil municipal. Souhaitons qu'il ne nous prive pas des moyens pour faire face aux besoins et aux attentes des administrés.

Les membres du conseil continueront comme précédemment à œuvrer pour le bien du secteur rural et de ses habitants

Sincères amitiés à tous.

*Le Maire d'ATTON,
Gérard LIGER*

Sommaire

Le Mot du Maire	P. 2	CCAS	P. 17 à 18
Délibérations du Conseil Municipal	P. 3 à 6	Comité des Fêtes	P. 19 à 20
Budget 2019	P. 7	Spectacles	P. 21
Familles rurales Associations d'Atton	P. 8 à 10	FC Atton	P. 22
Manifestations qui se sont déroulées	P. 11	Prévention/information CiTIQUE	P. 23 à 25
L'histoire de l'AFR d'Atton	P. 12	Prévention/information Chenilles processionnaires	P. 26
Manifestations à venir	P. 13	Quelques rappels et règles de Savoir-Vivre	P. 27 à 29
Cérémonies patriotiques	P. 14	Conseils suite aux vols par ruse	P. 30
RAM - Relais d'Assistantes Maternelles	P. 15 à 16	Ma gendarmerie en ligne	P. 31

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2018

Convention pour la mesure de débit/pression des poteaux, des bouches d'incendies communaux et le contrôle des réserves naturelles et artificielles

En application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire ainsi que les dépenses afférentes à ce service.

Soucieuse de garantir les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la Commune d'ATTON a décidé de confier à la CCBPAM, le contrôle des poteaux et bouches d'incendie communaux ainsi que des réserves naturelles et artificielles.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la convention entre la commune et la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson pour la mesure de débit/pression des poteaux, des bouches d'incendies communaux et le contrôle des réserves naturelles et artificielles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte la convention entre la commune et la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson pour la mesure de débit/pression des poteaux, des bouches d'incendies communaux et le contrôle des réserves naturelles et artificielles.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion à ÉTERNITÉ (ADM54)

Suite à l'achat du logiciel de gestion du cimetière Logitud, il convient d'adhérer à ETERNITE de l'ADM 54 pour la maintenance dudit logiciel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la convention informatique entre l'ADM 54 et la commune d'Atton relative à la maintenance du logiciel cimetière pour un montant de 500 € par an pendant 3 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention..

Adopté à l'unanimité.

Résiliation de la convention avec Véolia pour la prestation entretien prises d'incendie – Réseau de distribution d'eau potable

En application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire ainsi que les dépenses afférentes à ce service.

Suite à la décision du conseil municipal de confier à la

CCBPAM, le contrôle des poteaux et bouches d'incendie communaux ainsi que des réserves naturelles et artificielles, il convient de dénoncer la convention signée avec Véolia relative à la prestation d'entretien des prises d'incendie situées sur le réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de dénoncer la convention signée avec Véolia relative à la prestation d'entretien des prises d'incendie situées sur le réseau d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Transfert à la Communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson de la compétence « Actions sportives » et toilettage de la compétence « Lieux de mémoire »

Afin de contribuer à renforcer la structuration de la pratique des activités sportives sur le territoire de la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson (CCBPAM) et favoriser le rayonnement de la Communauté de communes à travers la représentation qui en est donnée par ses clubs sportifs, il est proposé de transférer à la communauté de communes du Bassin de Pont à Mousson la compétence « Actions sportives », définie comme suit :

« En matière d'actions sportives la Communauté exerce les compétences suivantes :

Soutien financier aux clubs remplissant l'une des deux conditions suivantes :

1. Les clubs dont l'ensemble des activités se déroulent dans un équipement sportif communautaire
2. Dans la limite d'un club par discipline, les clubs affiliés à une fédération sportive olympique agréée, délégataire du Ministère des Sports, remplissant l'ensemble des critères suivants :
 - soit issus d'une fusion entre clubs du territoire communautaire,
 - soit engagés dans une démarche de mutualisation pour l'utilisation des équipements sportifs sur plusieurs communes.
 - engagés dans une démarche de professionnalisation de l'encadrement
 - participant au rayonnement du territoire par la pratique d'un sport collectif de compétition au niveau national
 - ayant une politique sportive tournée vers l'ensemble du territoire : présence sur plusieurs communes et implication auprès des acteurs du territoire (communes, clubs, centres aérés, scolaires, entreprises...)

Par ailleurs, il y a lieu également de clarifier la définition de la compétence « Lieux de mémoire » en précisant son contenu pour les trois sites concernés (Bois le Prêtre, Grand Couronné, et Froidmont), ainsi qu'en rectifiant une erreur de

rédaction relative au rayon des tranchées prises en compte autour de la Croix des Carmes (100 m et non 10 m).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le transfert à la CCBPAM de la compétence « Actions sportives » et la modification de la compétence « Lieux de mémoires » telles que définies dans le projet de statuts modifiés joint au présent rapport,
- **APPROUVE** à cet effet la modification des statuts de la CCBPAM pour y ajouter ladite compétence « Actions sportives » au titre de ses compétences « supplémentaires » (dites aussi « facultatives »),
- **PRÉCISE** que le transfert de cette compétence à la CCBPAM donnera lieu à estimation par la CLETC des charges transférées par les communes.
- **PRÉCISE** que le transfert de cette nouvelle compétence, la modification de la compétence « Lieux de mémoire », et la modification des statuts de la CCBPAM qui en résulte doivent également être approuvés, par délibération concordante à celle de la CCBPAM, par les Conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité requises pour la création de la CCBPAM, telle que prévue par l'article L 5211- 5 – II du CGCT.

Adopté à l'unanimité.

Participation assurance extincteurs

Suite à la vérification et l'achat d'extincteurs, notre compagnie d'assurance nous propose une participation de 90,84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la participation de notre compagnie d'assurance à la vérification et achat d'extincteurs de 90,84 €.

Adopté à l'unanimité.

Contrats d'assurance des risques statutaires CDG 54

Le Maire rappelle :

Que la Commune a, par courrier du 10 mars 2018 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle d'étudier pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances

souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

- **De refuser la proposition du Centre de Gestion.**

Adopté à l'unanimité.

Transfert à la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson de la compétence « Eau et Assainissement »

La compétence assainissement actuellement assurée par la commune doit être reprise par la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson soit le 1er janvier 2020, soit le 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide de fixer la date de reprise de la compétence assainissement par la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson au 1er janvier 2026.

Séance du 27 septembre 2018

Création de deux emplois temporaires d'agent recenseur et rémunération

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de créer 2 emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1^{ère},

Vu la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu l'arrêté n°09-2018 nommant les agents recenseurs,

Vu l'arrêté n°10-2018 nommant le coordinateur communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer 2 emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 17 janvier au 16 février 2019.
- Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordinateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- Monsieur le maire est chargé de procéder au recrutement des agents recenseurs.
- Les agents recenseurs seront rémunérés 600 € net et le coordinateur communal aura une indemnité de formation de 250 €.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront

inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 04 janvier 2019

Travaux salle polyvalente – demande de subvention

Compte tenu de l'accroissement de la population de la commune (+40% en 12 ans), il est nécessaire d'accroître la capacité d'accueil de la salle polyvalente.

Cette salle de plus de 30 ans a besoin d'une mise aux normes du chauffage.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Accepte le projet de travaux de la salle polyvalente Emile Gallé pour un montant prévisionnel de 50 114 € HT ;
- Prévoit les crédits au BP 2019 ;
- Demande des subventions au titre de :
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'État
 - Soutien aux communes fragiles auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 12 mars 2019

Avenant n°2 convention de déversement et de traitement des eaux usées

Monsieur le maire présente l'avenant n°2 à la convention de déversement et de traitement des eaux usées de la commune d'Atton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de l'avenant n°2 à la convention de déversement et de traitement des eaux usées de la commune d'Atton
- Autorise monsieur le maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Taux des 3 taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 04 mars 2019, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation:	7,55 %
Taxe foncière (bâti):	10,01 %
Taxe foncière (non bâti):	19,89 %
Soit un produit global attendu de 340 000 €	

Adopté à l'unanimité.

Subventions communales

La commission finances, qui s'est réunie le 04 mars 2019, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2019 les subventions et cotisations suivantes :

C.C.A.S :	7 000 €
F.C. ATTON :	2 500 €
Comité des fêtes :	16 000 €
A.F.R. Atton :	8 500 €
Assainissement :	10 000 €

Monsieur Gilles BENOIT, Président du Comité des fêtes d'ATTON et Monsieur Patrick MAHAUT, trésorier du Comité des fêtes n'ont pas participé au vote relatif à la subvention du comité des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

Subventions et contributions diverses

La commission finances, qui s'est réunie le 04 mars 2019, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2019 les subventions et cotisations suivantes :

R.P.I du V.A.L :	150 000 €
Association des maires 54 :	400 €
ALG don d'organe :	200 €
Secours catholique :	200 €
Une rose un espoir :	200 €
S.N.I :	200 €
Vivre avec l'autisme :	200 €
Croix Rouge :	200 €
La Mandoline :	500 €

Adopté à l'unanimité.

Séance du 14 mai 2019

Motion projet de revente de l'entreprise Saint-Gobain PAM

Le 4 avril dernier, nous avons été informés, par voie de presse, qu'une entité chinoise pourrait procéder au rachat de l'entreprise Saint-Gobain PAM, basée à Pont-à-Mousson en Meurthe-et-Moselle, Même si nous avons bien noté qu'il n'est pas encore confirmé, ce projet de rachat soulève dès à présent une série d'interrogations et de préoccupations, sur lesquelles nous souhaitons appeler votre attention.

Saint-Gobain PAM détient un portefeuille conséquent d'actifs stratégiques dans le domaine de l'eau : cette entreprise ne dispose de pas moins de 1500 brevets, grâce à l'excellence de son centre de recherche et développement. L'entreprise a développé un savoir-faire reconnu dans le monde entier sur l'innovation autour des techniques de centrifugation, fonte ductile, revêtements. Chaque année, ce sont en moyenne 50 inventions qui sont déposées à l'INPI sur les produits et les procédés. Sur la base de ses 50 000 références, Saint-Gobain PAM livre 40 000 km de canalisations par an, dans 136 pays.

Par ailleurs, les Assises de l'Eau, voulues par le Président de la République, ont clairement souligné la nécessité de renouveler notre patrimoine de l'eau et de l'assainissement, estimé à 300 milliards d'euros, et qui souffre actuellement d'un déficit chronique d'investissement. Les entreprises françaises de l'eau, dont Saint-Gobain PAM, sont prêtes pour le renouvellement de nos 1,3 million de km de canalisations, à l'heure où le taux de fuite dans nos réseaux avoisine les 20 %. Si un chantier aussi ambitieux était mené par des entreprises étrangères, les conséquences seraient dommageables non seulement pour la balance commerciale de notre pays, mais aussi pour l'ensemble des consommateurs, qui bénéficient jusqu'à présent d'infrastructures de qualité grâce à des entreprises comme Saint Gobain PAM.

Lorsque des investissements importants dans les infrastructures de l'eau sont à réaliser, on entend souvent parler d'« école française de l'eau ». Or derrière cette expression c'est d'excellence dont il est question, excellence qui fait notre renommée à l'international. Saint-Gobain PAM y contribue largement par son savoir-faire, sa recherche & développement, ses innovations, et sa faculté à associer TPE/PME et start-up autour de projets d'envergure. Saint-Gobain PAM génère un formidable effet d'entraînement et de levier sur l'écosystème français des acteurs de l'eau, qu'il nous faut préserver, cultiver et faire croître comme l'invitent la loi PACTE et le CSF.

Au vu de l'ensemble de ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Reste mobilisé afin que cette entreprise, dont l'usine principale est installée à 5 km de notre village et qui a dans son personnel de nombreux habitants de notre commune, puisse continuer à développer une dynamique positive d'innovation et de marché avec ce fleuron industriel et que nos collectivités ne soient pas contraintes d'importer des tuyaux alors que la France compte actuellement sur son territoire, un des leaders mondiaux sur ce marché.

Adopté à l'unanimité.

Demande de fonds de concours d'investissement à la CCBPAM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de solliciter de la Communauté de Communes du Bassin de Pont À Mousson **pour** le versement d'un fonds de concours de 16 559,57 € au titre de l'année

2019 pour les travaux de modifications intérieures dans la salle polyvalente et aménagement d'une annexe à la salle soit 42 % de la charge nette, le coût supporté par le budget de la commune pour cet équipement étant évalué à 23 364 € HT, toutes subventions déduites.

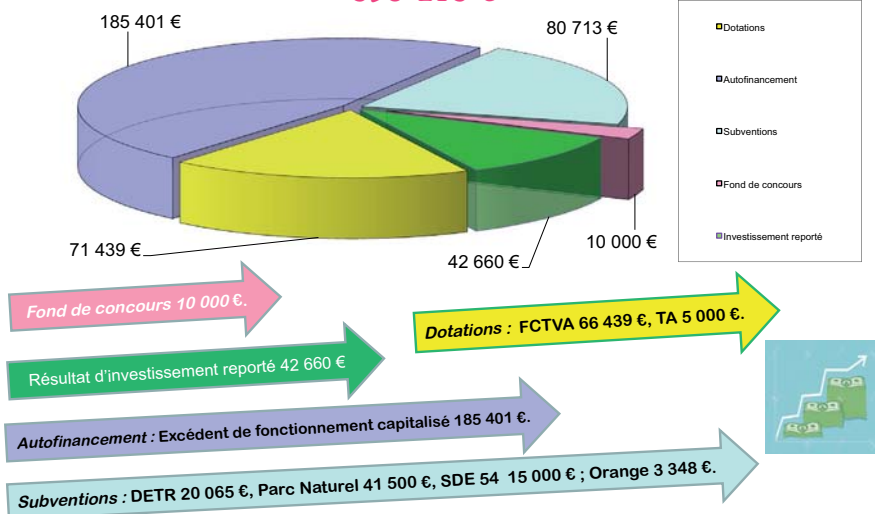
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire ;
- **PRÉCISE** que le fonds de concours sera imputé au compte 13251
- **PRÉCISE** que la participation de la Communauté de Communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET 2019

Budget Prévisionnel - 2019 - INVESTISSEMENTS RECETTES

390 213 €



Budget prévisionnel - 2019 FONCTIONNEMENT DEPENSES

528 866 €

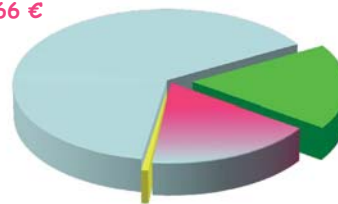


- Achats : eau, gaz, élec... : 30 800 €
- Services extérieurs, entretien bâtiments, espaces verts, voiries, assurances... : 128 150 €
- Charges de personnel et indemnités : 119 220 €
- Ecole : RPI du VAL : 150 000 €
- Subventions : 36 460 €
- Intérêts des emprunts : 12 500 €
- Participation assainissement : 10 000 €
- Autofinancement : 0 €
- Fond de péréquation national : 20 000 €
- Dépenses imprévues : 21 736 €

- Taxes communales : 340 000 €
- Dotation d'attribution communauté de communes : 96 000 €
- Autres taxes, dotations et subventions : 89 258 €
- Autres produits et divers : 3608 €

Budget Prévisionnel - 2019 FONCTIONNEMENT RECETTES

528 866 €



Niveau des taxes – ATTON - 2019

Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçus par la commune.

Revenu 2019 des 3 taxes en valeur absolue : **340 000 €**

- Taxe d'habitation : 58 534 €
- Taxe foncière (bâti) : 236 087 €
- Taxe foncière (non bâti) : 7 300 €
- Autres : 38 079 €



Taux %	
2018	2019
7,55	7,55
10,01	10,01
19,89	19,89

ETAT DE LA DETTE - 2019

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la dette en capital En Euro	255 942	277 071	331 120	297 016	540 245	430 091
Total des recettes de fonctionnement de l'année En Euro	678 330	565 755	525 243	490 818	489 460	528 866
Pourcentage % d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	48,97 %	63,04 %	60,51 %	4916 %	91,90 %	74,68 %

FAMILLES RURALES ASSOCIATIONS D'ATTON



afratton@orange.fr

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Alain PARMENTELAT

	Activités	Multi-accueil
Vice-présidents	Jérémy CHAPELIER	
Trésoriers	Jean François THIRIET	GILLES BENOIT
Trésoriers adjoints	Sophie DUBOIS	
Secrétaires	Michèle PETITJEAN	Michèle PETITJEAN
Secrétaires adjointes	Catherine PELENZ	Marlène CURINA

Ainsi que les membres : Pierrette MORIN – Cindy PARMENTELAT – Séverine BOYER – Jessica SABEL - Fabien SIMARD
- Valérie SIMON.



Les membres du Conseil d'Administration, *tous bénévoles*, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toutes générations.

Merci à tous les bénévoles qui régulièrement (ou occasionnellement) consacrent leurs temps, leurs idées et leurs savoirs au profit de notre association.

N'hésitez pas à nous contacter auprès des référents d'activités ou par messagerie si vous souhaitez intégrer l'équipe :

- courriel : afratton@orange.fr (**secrétariat**)
- téléphone : Michèle Petitjean : 06 28 36 55 36
Alain Parmentelat : 06 19 48 30 22
- contact physique **aux heures et jours des activités par le biais de leur référent**
- site internet : www.famillesrurales.org/atton/ ou www.atton.eu

L'association fonctionne grâce à votre participation à l'adhésion annuelle à l'association « Familles Rurales », dont une partie nous est reversée, et à la cotisation liée à chaque activité.

L'adhésion 2019-2020, obligatoire pour chaque activité de l'association, est de 23 € pour les membres d'une famille et de 16 € pour une personne vivant seule, veuve ou veuf.

LES ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

TENNIS DE TABLE

Une quinzaine de pongistes se retrouve autour de leur sport favori les lundis de 20h00 à 22h30 à la salle Emile Gallé dès septembre. Les répétitions de la chorale dans la salle Gaston Bart mettent de la gaieté lors de nos séances.

Aux beaux jours, certains d'entre eux s'affrontent, toujours dans le même état d'esprit sportif et amical, sur le terrain de pétanque adjacent à la salle du Cyberatton. Parfois, ils sont rejoints par des amateurs de cette pratique.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez accueillis très chaleureusement.

Le traditionnel barbecue permet à chacun de se retrouver en juillet dans la bonne humeur !

Cotisation : 15 € l'année pour les adultes et 10 € pour les enfants.

Réfèrent et inscription auprès de :
Michèle PETITJEAN au 06 28 36 55 36

MAINTIEN EN FORME



L'Association Familles Rurales d'Atton compte 25 adhérent(e)s aux activités sportives des mardis et jeudis soirs, où convivialité et bonne humeur sont au rendez-vous.

Sont proposés :

- Du renforcement musculaire les mardis soirs de 20h à 21h30. Cours assurés par **Nadine**.
- Douceur et force à la fois, ses cours sont à la portée de tous. **Nouveauté** pour cette nouvelle année ; Nadine nous initiera au yoga.
- Du step niveau confirmé les jeudis soirs de 20h30 à 22h00. Cours assurés par **Guillaume**.
Le mot d'ordre « Énergie » si vous êtes prêt(e) à transpirer ce cours est fait pour vous.

Le tarif est de 45 € le trimestre + 1 fois par an l'adhésion à l'AFR.

Pour toutes informations ou inscriptions nous vous proposons de venir sur place pour voir et essayer, sinon vous pouvez contacter Sophie au 06 03 24 12 10.

Alors à vos baskets, on vous attend nombreuses et nombreux. À bientôt !

CHORALE LES « CHARL'ATTONS »



Notre chorale se compose actuellement de trente six choristes dirigés par notre chef de chœur Yves Pierre depuis septembre 2016.

Les répétitions se déroulent tous les lundis à 20 heures à la salle des fêtes rue des dames à Atton.

Nous travaillons de la variété Française à quatre voix soprano, alto, ténor et basse toujours dans la bonne humeur et avec un grand plaisir de partager le bonheur de chanter ensemble.

Nous avons chanté pour la fête Musical'été qui a eu lieu au mois de juin 2018.

Nous avons donné notre concert en l'église d'Atton le 13 octobre 2018. Pour nous, il est très important de s'exprimer le plus possible par le chant, le 8 décembre nous avons participé au télé-thon avec l'orchestre d'un jour créé pour cette occasion, cela nous a permis de récolter la somme de six cents euros au profit des maladies génétiques.

Le 9 Mars 2019 nous avons donné un concert pour le jardin thérapeutique de la maison de retraite Magot qui aidera à finaliser les travaux en cours.

Nous avons également partagé un concert avec la chorale de Chant'seille et Cœur d'aujourd'hui le 15 juin à Nomény pour la Biennale.

Notre projet se poursuit avec la préparation de notre grand concert en mars ou avril 2020 en l'Église d'Atton.

Si vous voulez nous rejoindre venez le lundi soir à 20h nous serons heureux de vous accueillir.

Pierrette Morin, Référente de Familles Rurales.



COMÉDIE MUSICALE « LES BARJOMANIA »

Chaque mercredi à 20H30 quand j'enfile mes chaussures de danse et que je pousse la porte de la salle des fêtes d'Atton, je sais que je vais retrouver comme une seconde famille...avec ses hauts et ses bas, avec parfois la crainte de ne pas y arriver, mais toujours avec cette même envie de bien faire et cette bienveillance des uns envers les autres. Cela fait maintenant presque 2 ans que trois générations savourent le plaisir d'être ensemble autour de la comédie musicale Mamma Mia rassemblant tous les tubes du groupe ABBA.

Alors, comme dans n'importe quelle famille, un heureux événement est attendu... aux beaux jours 2020, nous devrions pouvoir vous présenter notre premier spectacle !

Angélique BRIGUET



MULTI ACCUEIL « LES CH'ATTONS »

Ouvert de 7h30 à 18h30

Une année riche en événements et projets

Les événements famille marquants :

Nous avons organisé une petite fête de fin d'année suivie d'un barbecue avec les enfants, les parents, l'équipe et les bénévoles de Familles Rurales. Cet événement nous a permis d'accueillir également les nouvelles familles qui feront leur rentrée en septembre 2018. Un moment convivial partagé tous ensemble, petits et grands se sont amusés aux divers ateliers préparés par les professionnels : pêche aux canards, structure gonflable, quizz équipe, parcours sensoriels

En décembre : un petit marché de Noël fut organisé à la salle polyvalente d'Atton, plusieurs créations réalisées par les enfants tout au long de l'année à destination des parents ont été vendues. Les fonds récoltés nous ont permis de renouveler les jouets de la crèche.

Les projets et sorties de l'année :

L'équipe a mené un projet intergénérationnel avec une maison de retraite de Pont à Mousson. Plusieurs rencontres ont eu lieu créant ainsi un lien entre les générations riche en partage et échange, en présence de la médiation animale (cochon d'inde, chien...)

Nous avons participé à la semaine petite enfance sur le thème « tous en vadrouille » organisé par la Fédération Familles Rurales entre les structures Petite enfance. Nous avons ainsi participé à plusieurs activités dans les multi accueil d'Art sur Meurthe (exposition et découverte de différents véhicules...ambulance, camion...etc.) et Pulnoy (Parcours pieds nus). Nous avons fait une sortie Pompiers lors de cette semaine avec les enfants de la crèche de Pulnoy.

Une deuxième Sortie Pompiers : les enfants ont pu découvrir la caserne de Pompey, son camion à grande échelle, l'ambulance et la lance à incendie. Une sortie à grand succès ! Celle-ci a permis de désensibiliser l'enfant à la venue des pompiers, d'appréhender leur venue notamment en cas d'exercices d'évacuations incendie.

Sortie Ferme : Visite de la ferme de Lorry Mardigny, les enfants ont pu découvrir le riche univers d'une ferme, comment s'occuper des animaux, les nourrir (chevaux, ânes, chèvres ...etc)

Équipe :

Concernant l'équipe peu de changement cette année, à noter le remplacement pour congé maternité de Mme Mélanie PRETOT sur le poste de directrice adjointe par Mme Vanessa GENTE infirmière jusqu'à fin décembre 2018.

Et aujourd'hui, où en sommes-nous :

Actuellement chez les ch'attons :

Nous sommes dans l'attente d'une nouvelle directrice suite au départ de Sarah MOTTE éducatrice de jeunes enfants, qui fut parmi nous depuis presque 5 ans. Mme Mélanie PRETOT éducatrice de jeunes enfants présente sur le poste de directrice adjointe a repris ses fonctions en janvier 2019 et assure la continuité de direction en intérim le temps du recrutement.

Marie Odile MAHAUT personnel d'accompagnement et Emeline BUCHAILLOT auxiliaire de puériculture nous ont rejoints pour renforcer l'équipe suite au départ de Mme Sarah MOTTE fin mai.

Projets/sorties :

Nous avons participé à la quinzaine de l'environnement en partenariat avec le PEL de Loisy, diverses activités au sein du multi accueil ont été organisées afin de sensibiliser les enfants à l'environnement. Un atelier création de Liniment et lessive « fait maison » a été animé par Mme Aurore GÉNIQUE ainsi que deux professionnels, 5 mamans ont pu y participer, un moment convivial riche en partage.

Une Fête de fin d'année est prévue mi-juillet. Au programme : un spectacle de cirque, divers ateliers ludiques suivie d'un repas tous ensemble.

Au vue du succès : nous renouvelons les sorties chez les Pompiers (casernes Gentilly), à la ferme et à la ludothèque de Metz



Centre aéré

Ce n'est pas une de nos activités hebdomadaires mais étant reconduite lors de chaque vacance cela nous en donne l'impression !

L'équipe d'animateurs reste identique, seule la direction change avec l'arrivée depuis avril d'Emilie VINDEZ.

Ensemble nous avons à cœur de proposer des activités et sorties variées afin que vos enfants puissent passer une ou plusieurs semaines qui restera gravée dans leur esprit.



MANIFESTATIONS QUI SE SONT DÉROULÉES

23^e brocante, 26 août 2018

La traditionnelle brocante a connu à nouveau un vif succès avec une soixantaine d'exposants. Le radieux soleil a incité les chineurs à déambuler Rue des Dames. Ils ont ainsi pu profiter des animations et de la restauration proposée parallèlement à la fête patronale.



Halloween, octobre 2018

Les petits monstres et leur parents étaient nombreux au rendez vous pour fêter Halloween.

Après une récolte de bonbons dans les rues du village, un accueil chaleureux les attendait à la Salle Emile Gallé en fin d'après midi par les membres de l'Association, pour ensuite assister à un spectacle de Mami Fifi et d'une dégustation de soupe de potirons.

La soirée s'est achevée sur des danses festives.



Spectacle familial au Royal Palace

Pour terminer 2018, nous avons organisé avec le soutien du PEL une sortie familiale au royal Palace à Kirwiller, ouvert aux habitants du territoire.



Repas de la Saint Valentin 2019

Les Valentin et Valentine présents à la traditionnelle soirée de Familles Rurales ont passé une excellente soirée dans la salle Emile-Gallé joliment décorée par les bénévoles de l'association.



Entre chaque plat, préparé par BHL gastronomie, nos convives ont pu danser et s'amuser grâce au duo d'animateurs.



À la fin de la soirée, chaque Valentine repartit avec des bonbons en forme de cœur et chaque Valentin avec une mignonnette de Quetsche.

Bourse aux vêtements de puériculture, mars 2019

Première édition, mais pas la dernière !

Théâtre Delmois, avril 2019

Comme chaque année, la troupe a remporté un vif succès avec « le gang des seniors » devant une salle comble !

Synopsis :

Trois sœurs qui décident de faire un hold-up chez le trader qui a ruiné papy Victor, le vieux loup de mer et un neveu gay. Tous les ingrédients étaient réunis pour que le public se tienne les côtes pendant deux heures.



50 ans de l'association

Pour le demi-siècle d'existence de l'association locale, le président et les membres du CA ont organisé une petite fête familiale en présence de Mr le maire, de la directrice départementale de l'AFR, du président de la CCBPAM, du conseiller départemental, des membres des anciens CA ainsi que des habitants du village.

Samedi, en entrant dans la salle Emile-Gallé, l'on pouvait admirer la rétrospective de 50 ans d'activités de l'association avec des centaines de photographies. Chaque activité, permanente ou occasionnelle avait son panneau. La salle était entièrement tapissée du sol au plafond.

La chorale « les Char'Attons » et la troupe « les Barjomania » ont participé avec brio à l'animation. À souligner, la toute première représentation des Barjomania dans notre commune. Un seul mot : admirable !



HISTOIRE DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON

L'association d'Atton affiliée à Familles Rurales fête ses 50 ans d'existence. Les prémices remontent à **1953** avec la constitution de l'association Atton-Loisy-Bezaumont. La première ruche est créée à Loisy en **1962** puis à Atton en **1963** où elles se succèdent régulièrement.

L'association d'Atton est créée le **14 mars 1969** sous l'appellation « Association Familiale Rurale d'Atton », Michel Perrin en est le premier président.

Le 2 novembre 2002 elle devient « **Familles Rurales Association d'Atton** ».

Reprenant la **ruche** dès **1969**, qui plus tard deviendra le **centre aéré**, l'association va accroître ses activités au fil des ans avec les **mercredis** et les **samedis récréatifs**, ainsi que le **tennis de table**.

En **1971** ouverture du **Club du 3^{ème} âge** présidé par Mme LAMOTTE, il devient le **Club de la Joie de Vivre** en **2000**.

En octobre **1983** début de la **gym** féminine avec Mme GUY. Créée en **1992**, la soirée des amoureux de la **Saint-Valentin** est devenue incontournable.

Les **cours de guitare** ont vu le jour en **1995** dispensés par Maël LOQUAIS.

L'annuelle **soirée théâtrale** a débuté en **1998** avec l'inoubliable et unique soirée spectacle **cabaret des Barjoviaux**, qui s'est poursuivie d'année en année par le classique **théâtre Delmois**.

En **1998** le succès de l'opération **Cyberbus** a engendré en **2004** la création du club **Cyber@tton**, qui a été doté en **2005** d'un local neuf par la commune. Club dont le succès a fait s'envoler les adhésions de l'association qui ont atteint le nombre record de 117 en 2006.

En **2001**, la **brocante** de la **fête patronale** créée en **1996** par l'**AJA** et le défilé d'**Halloween** en **1999**, également par l'**AJA**, sont récupérés par l'association, qui depuis 2006 participera également à la **fête de la musique** durant quelques années.

2010, ouverture de la **crèche** « Les Ch'Attons » gérée par les bénévoles de Familles Rurales Atton depuis sa création.

Février 2012, création de la chorale en partenariat avec la mairie d'Atton et l'école Charles Boquet. Depuis septembre 2016, la chorale a trouvé un nouveau souffle avec la venue d'Yves PIERRE en tant que chef de chœur.

2016 verra la fin du **cyber@tton** par manque de participants. Cette année là, aura lieu la **1^{ère} marche populaire** organisée en partenariat avec l'association « les Val'Heureux » qui rencontrera un vif succès durant les 2 éditions. Mais la 3^{ème} marche ne verra pas le jour en 2018 par manque de bénévoles pour l'organisation.

L'accueil de loisirs de juillet **2017**, sous la direction de Cyril HOPFNER a atteint un record d'inscriptions avec 117 enfants pour la semaine la plus chargée. Toujours cette année, création de l'activité **comédie musicale** avec la naissance de la troupe **Barjomania**.

2018, nouveau record d'adhésions avec 183 inscrits. Mais malheureusement cette année a connu aussi l'arrêt du club des anciens « la joie de vivre ».

2019, certaines activités s'achèvent et d'autres voient le jour comme la bourse aux vêtements et bourse aux jouets sous l'impulsion de bénévoles jamais à court d'idées !

Et en ce jour nous sommes tous ici pour fêter les 50 ans de notre association, un grand merci à tout les bénévoles sans qui cette journée ne pourrait avoir lieu.

MERCI À VOUS !

MANIFESTATIONS À VENIR

Accueil de loisirs de juillet

Informations pratiques :

Pour les enfants scolarisés de 3 à 17 ans, le centre aéré ouvrira ses portes du 6 au 29 juillet dans la salle polyvalente Emile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

Sorties prévues : 1^{ère} semaine, sortie à Ferme Aventure, 2^{ème} semaine, activités sportives au Lac de Madine et en 3^{ème} semaine journée au parc Wallygator.

Horaires :

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.

Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.

Contact et inscriptions :

centredeloisirsatton@gmail.com ou sur le site www.atton.eu onglet Associations - Familles Rurales, tous les documents pour l'inscription sont en ligne, ou disponible lors des permanences.

Un accueil de loisirs sera prévu à chaque petites vacances scolaires généralement la première semaine.

24^e brocante à Atton : le dimanche 25 août 2019

10 € les 5 mètres pour les extérieurs et 5 € pour les résidents Attonais.

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00

FIN DE LA MISE EN PLACE () à 8h00**

Les emplacements sont uniquement de 5m. Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

À partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !

FIN DE LA BROCANTE à 18h00.

Pour tous renseignements complémentaires et demandes d'inscriptions : afratton@orange.fr ou sur le site www.atton.eu – onglet Associations – Familles Rurales.

FAMILLES RURALES ATTON 1 rue des Dames - 54700 ATTON

Réservation uniquement sur papier avec le règlement, aucune inscription par téléphone.

Bourse aux jouets novembre 2019

Nouveauté !

Halloween novembre 2019

Dernière manifestation de l'année 2019.



à Antoine

Cérémonies patriotiques

11 Novembre :

Ce centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulé la veille à 18 heures en nocturne et sous une pluie battante, avec la participation de 3 porte-drapeaux, d'anciens combattants, la fanfare de Nomény, une douzaine d'enfants du village et une centaine de personnes.

Le maire Gérard Liger, le conseiller départemental et un ancien combattant, Claude SCHWAB ont déposé une gerbe au monument aux morts et observé une minute de silence. La lecture du nom des attonais morts pour la France s'est déroulée sous les parapluies et à la lueur des téléphones portables. Après la lecture par le maire de la lettre du président de la république, les enfants du village entonnèrent « La Marseillaise ». La cérémonie se termina sur l'hymne européen et la foule se rua dans la salle Emile Gallé pour visionner le film « Atton-Loisy une zone de repos en temps de guerre ».



19 Mars :

C'est devant une assistance nombreuse qu'a eu lieu ce 57^e anniversaire de la fin des combats en Algérie, avec la participation d'une importante délégation de la FNACA de Pont-à-Mousson et de 9 porte-drapeaux. La cérémonie s'est déroulée aux sonneries de la fanfare de Nomény. Après le dépôt de gerbe par les officiels et la minute de recueillement, Gérard LIGER, maire a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'état auprès de la ministre des armées. La Marseillaise et l'hymne européen ont clos la cérémonie.



8 Mai :

8 porte-drapeaux prirent part à cette 74^e commémoration de la fin des combats en Europe de la 2nde guerre mondiale. Après la lecture du message officiel, le maire Gérard LIGER et deux anciens combattants, Robert Guillaume et Claude SCHWAB déposèrent un gerbe au monument aux morts et les hymnes terminèrent la cérémonie.



Dons du sang :

Depuis deux ans l'EFS installe son matériel dans la salle Emile Gallé.

Le lundi 14 janvier, 40 donneurs se sont présentés, 38 ont été retenus dont 2 nouveaux.

Le lundi 27 mai, 64 donneurs se sont présentés, 60 ont été retenus dont 4 nouveaux.

Il est à remarquer que régulièrement le don de mai est supérieur de 20 unités à celui de janvier.



RAM – Relais d'Assistants Maternels

Le Relais d'Assistants Maternels Intercommunal itinérant dont le siège est 4 place Colombé à Pont-à-Mousson, offre aux parents et assistants maternels des séances d'animations itinérantes centrées sur le jeune enfant, favorisant son éveil et sa socialisation. À Atton les ateliers ont lieu à la salle Émile GALLÉ, un vendredi sur deux de 9h à 11h, sauf pendant les vacances scolaires.

Ateliers :

Depuis la rentrée de septembre 12 ateliers ont été animés par Adeline PETITGAND et Maryse DROITCOURT.



Le 28 septembre, décorer les trésors ramenés de vacances, galets, coquillages, etc.



Le 12 octobre, pour la semaine du goût, les bambins habillés en cuisiniers ont goûtés diverses pommes.



Le 23 novembre pour la semaine des assistants maternels, les nounous ont choisi deux ateliers, dans le premier les bambins font de la peinture à l'eau et dans l'autre, ils sautent sur des galets et rampent dans un tunnel.



Le 7 décembre, atelier de modelage avec une belle argile rouge.



Le 21 décembre, sur le thème du recyclage, les enfants ont fait des rennes et des bonhommes de neige avec des rouleaux de papier toilette.



Le 13 janvier, Arbre des échanges pour les nounous sur la santé de l'enfant et la vaccination pendant que les bambins essayaient d'imiter Pierre SOULAGES en dessinant.



Le 1^{er} février, décoration des maisons du monde ou des bambins maçons.



Le 1^{er} mars, un orchestre de bambins avec crécelles, maracas, tambourins, etc.



Le 15 mars, séance de peinture, en utilisant le pliage comme Simon HANTAÏ.



Le 29 mars, séance de motricité avec des cerceaux qui se transforment.



Le 26 avril, pendant que les nounous échangeaient sur « le jeu chez l'enfant », les enfants jouaient à transvaser de la semoule un fluide qui ne mouille pas.



Le 10 mai, Liliane FAIVRE, directrice artistique du groupe Kalina est venue faire danser bambins et nounous sur des airs polonais.

Le CCAS continue de jouer la carte Jeunes sans oublier les Aînés du village ni les actions de solidarité :

Vendredi 29 juin 2018 : Remise de dictionnaires pour futurs collégiens.

Record absolu de récipiendaires pour cette 5^e édition de remise des dictionnaires aux jeunes attonais suivants la classe du CM2 inscrits au RPI et passant en 6^e.

Sous le regard attentionné de Mme ROMESTAING leur enseignante, ils étaient 12 dont 8 filles et 4 garçons à recevoir le Petit Larousse illustré 2019; un diplôme et un sachet de friandises des mains des membres du CCAS après avoir été félicités et encouragés par Gérard LIGER notre Maire à franchir cette étape importante dans la vie d'un élève.



Samedi 06 octobre 2018 : Vente des brioches de l'Amitié.

Les bénévoles du CCAS sont passés dans tout le village pour proposer les brioches de l'amitié au prix de 5 € pièce. Les 144 brioches allouées ont rapporté la somme de 745 € soit 25 € de plus que la valeur nominale. Le tout au bénéfice de l'AEIM 54.

Les membres du CCAS remercient sincèrement les généreux donateurs.



Dimanche 18 Novembre 2018 : Repas des aînés.

Comme tous les ans à la mi-novembre, les aînés du village étaient conviés à un repas... Une occasion pour eux de se retrouver et de passer un bel après-midi convivial non sans avoir écouté avec intérêt l'allocution liminaire de Gérard LIGER. Le repas concocté par Raphaël GUÉNOT fût comme depuis 2 ans déjà très apprécié des convives. L'animation était quant à elle assurée par l'orchestre « Los Hermanos » et sa chanteuse Lydie.

Raphaël et sa brigade reçurent des applaudissements amplement mérités en amenant en fin de repas un énorme gâteau au nom du CCAS.



Vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre 2018 : Collecte pour la banque alimentaire.

Les membres du CCAS étaient à tour de rôle de permanence à la mairie le vendredi soir de 17h30 à 19h30 et le samedi matin de 9h30 à 11h30, pour recevoir les dons pour la banque alimentaire. 82 kg de denrées ont ainsi été déposés par les attonais sur ces 2 jours.



Samedi 1^{er} décembre 2018 : Livret du jeune citoyen pour les majoritaires en 2018

Ils étaient au nombre de 8 (3 filles - 5 garçons) à avoir atteint leur majorité en 2018.

Après avoir écouté Gérard LIGER rappeler quels étaient les droits; les devoirs et les responsabilités que conférait la majorité civile, ces 8 jeunes se sont vus remettre par les membres du CCAS leur livret personnel ainsi qu'une carte cadeau FNAC.



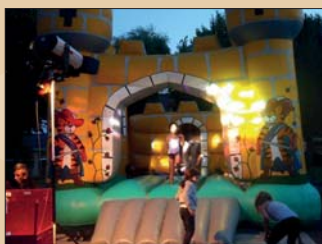
Les animations 2018 – 2019

Musical'Été 23 juin 2018 - 6^e édition

Fête de la musique dans les communes aux alentours, coupe du monde de football... La concurrence était rude pour cette 6^e édition de Musical'Été sans compter une température un peu fraîche pour la saison.

Qu'à cela ne tienne, ce grand repas de village organisé par le Comité des Fêtes en la cour de l'école, emmené en ouverture par la chorale des « Charl'attons », a tenu sa promesse de passer un excellent moment de convivialité.

Chapiteaux pour accueillir les convives, barbecue pour la cuisson, structure gonflable pour les plus jeunes et animation assurée par MPO spectacle... tout y était.



Fête du village les 25-26 et 27 août 2018

Inauguration par Gérard LIGER le samedi 25 août à 17h00 de la fête foraine. À cette occasion les enfants présents se sont vus offrir par le Comité des Fêtes tickets et autres jetons; du coup les diverses attractions : Manège, structure gonflable, tir, pêche au canard, casino furent rapidement envahies.



Loto le 22 septembre 2018

Très belle affluence pour cette édition 2018.

Loto organisé en 15 parties pour une dotation totale de + de 1 100 €.

Une singularité cette année avec La famille GEOFFROY venue en force et qui a trusté les lots.

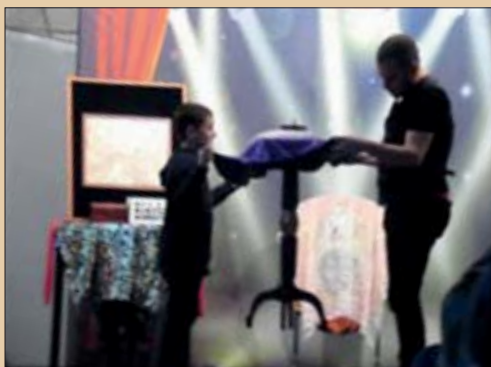


Dimanche 02 décembre 2018 : Réception de Saint Nicolas

Le spectacle avait pour thème cette année « La Magie ».

Spectacle de haute volée avec comme clou un numéro de lévitation qui en a scotché plus d'un !

S'en est suivi la remise des friandises aux 90 jeunes présents par notre St Patron et le traditionnel goûter préparé par Anna et Bernadette.



Samedi 27 avril 2019 : Moules-Frites 3^{ème} édition

Au vu du succès des 2 précédentes éditions de la soirée moules-frites, le Comité des Fêtes n'a pas hésité à poursuivre la série... Une belle animation bien partie pour durer



A venir :

24-25 et 26 Août 2019 : Fête Patronale avec attractions foraines cour de l'école.

Samedi 05 Octobre 2019 : Loto annuel du Comité des Fêtes à partir de 20h00 salle polyvalente.

Dimanche 1er Décembre 2019: Spectacle de La Saint Nicolas à partir de 16h00 salle polyvalente

Spectacles

Le triomphe de la Mandoline :

Le vendredi 28 décembre, après 18 mois d'absence, la chorale « La Mandoline » était de retour et les adeptes de Terpsichore étaient ravis. Ils sont accourus si nombreux dans l'Église Saint-Germain-l'Auxerrois que celle-ci était pleine à faire s'écarter les murs. Les 80 choristes de blanc vêtus ont pris place dans le chœur, dirigés par l'énergique et exubérante Isabelle DIDION, ils ont interprétés toute une série de chants de Noël comme il se doit dans un édifice religieux : Douce Nuit, petit Papa Noël, Noël Hongrois... et également des chants de paix et d'Amour comme « L'oiseau et l'enfant » ou « La paix sur terre ». Tous furent applaudis à faire vibrer les vitraux.

Ce concert qui dura deux heures fut aussi un spectacle avec la soliste Mélodie au prénom prédestiné, à la voix parfaite et le groupe de danseuses chanteuses. Le clou du spectacle fut l'arrivée du Père Noël sur son chariot tiré par un renne. Isabelle est aussi polyvalente car elle chante et joue de la guitare et à le don de faire chanter le public, elle a bien mérité le magnifique bouquet qu'elle a reçu ainsi qu'un long rappel. La fée Isabelle et son ensemble ont enchanté le public.



École de musique Charles-Boquet :

Chaque année, l'école de musique Charles-Boquet vient donner une représentation à Atton. Le samedi 9 février elle proposait un concert de musique actuelles composé de juniors débutants qui débuta par deux petites chanteuses, deux petites souris qui firent fondre le public, suivies par la jeune Gina qui interpréta sérieusement son morceau au piano. La première partie se termina avec la prestation terriblement applaudie de l'orchestre « Les Stupides Sublimes ».

En deuxième partie on remarqua les deux chanteurs guitaristes Daniel et Raphaël et surtout le groupe « Les Divers » avec ses deux chanteuses. Le public ravi ne manqua pas de scander les nombreux airs pop et de faire un long rappel.

Voilà des groupes juniors qui ont fait crânement leur premier show !



Exposition Jean Lamotte :

Enfant d'Atton Jean LAMOTTE est un artiste peintre amateur mais aussi sculpteur sur bois, fer ou alu mais aussi un musicien à ses heures. Il collectionne les lauriers depuis 80 ans où il a exposé en Lorraine en France mais aussi en Allemagne et en Suisse. Maintenant il a fait un retour aux sources en exposant 26 tableaux et 6 sculptures à la salle Emile Gallé du samedi 8 au lundi 10 juin 2019.

Lors du vernissage le vendredi 7 juin, Gérard LIGER, Maire à retracé le parcours de Jean LAMOTTE à PAM SA où il a terminé chef électro-mécanicien et Henry LEMOINE, Président de la CCBPAM a apprécié le réalisme de ses aquarelles et a précisé avec malice « cette exposition n'est pas la dernière » car l'artiste par deux fois à Dieulouard en 2016 et à Pont-à-Mousson en 2018, avait annoncé sa dernière exposition. En remerciant les officiels, l'artiste a évoqué sa jeunesse, sa mère l'ayant envoyé en pension à Épinal à l'âge de 10 ans, il a commencé à dessiner grâce aux images du Petit Larousse illustré de 1935 qu'il a gardé précieusement et à fait sa première exposition à Pont-à-Mousson en 1939.



FC Atton

Le bureau :

Président : Jean-Louis Geoffroy

(contact au 06 27 77 38 28 ou 03 83 82 14 10)

Vice-président : Ghislain Ansmant

Trésorière : Josiane Geoffroy

Secrétaire : Priscilla Geoffroy

Secrétaire adjointe : Béatrice Geoffroy

Les équipes :

- L'équipe senior forte de 16 licenciés est 11^e du groupe C de 3^{ème} division. Le club re-cherche des seniors libres, non en mutation, sérieux et ayant l'esprit de club, contacter le président au 06 27 77 38 28 ou au 03 83 82 14 10.
- L'équipe vétérans Atton-Saint-Martin est forte de 18 licenciés ;
- Équipes jeunes : trois équipes totalisent 25 joueurs, une équipe U6-U7, une équipe U8-U9 et une équipe U10-U11.

Tout jeune joueur intéressé est accepté à partir de 5 ans dans l'année civile. Contacter le président ou venir au stade lors des entraînements, les mercredis à partir de 14h30.

Entraîneurs : Les équipes senior et vétérans sont entraînées par Ghislain Ansmant et Johan Goncalves.

Les équipes jeunes sont entraînées par Morgan Prillieux et Maryline Desrosier.

Arbitre : le club compte un seul arbitre Cyril Vautrin et recherche des arbitres, contacter le président.



Manifestations 2018 :

- Pour ce traditionnel méchoui du 14 juillet, les joyeux convives avaient le choix entre agneau, porc ou porc ou sanglier ou les 3 pour les gourmands. De toute façon, tous se sont léchés les doigts.



- Le concours de pétanque du 15 août a réuni 14 doublettes. Pendant 4 heures poin-teurs et tireurs rivalisèrent d'adresse. Au final la doublette Jean-Louis et Francès termina en tête avec 52 pt. Tous les participants repartirent avec un lot.



- Pendant 3 jours les lancers de quilles se succédèrent au son des flonflons de la fête patronale. Au final, Pascal Serby gagna avec 16 quilles.



- Loto du samedi 18 mai 2019, un jeune joueur a été heureux de gagner un jambon de 6 kg.



Manifestations à venir :

- Concours de pétanque en juin ou juillet suivant le temps.
- Dimanche 14 juillet, méchoui traditionnel.
- Jeudi 15 août, concours de pétanque.
- **Samedi 24 août à 22h30, feux d'artifice au stade.**
- Du samedi 24 au lundi 26 août, fête patronale avec buvette restauration et concours de quilles.

UNE TIQUE VOUS A PIQUÉ ?



AIDEZ LA RECHERCHE

EN PARTICIPANT AU PROJET CITIQUE QUI VISE À MIEUX COMPRENDRE L'ÉCOLOGIE DES TIQUES ET DES MALADIES QU'ELLES TRANSMETTENT

1

SIGNALEZ VOS PIQÛRES

(humains et animaux) depuis l'application «Signalement TIQUE» ou le site internet www.citique.fr/signaler

2

ENVOYEZ LA TIQUE AU LABORATOIRE

à l'adresse :

Laboratoire Tous Chercheurs - Centre INRA Grand Est-Nancy
54280 Champenoux

3

PARLEZ DU PROJET AUTOUR DE VOUS

A votre famille, à vos amis, à vos collègues, sur les réseaux sociaux et à chaque occasion !



www.citique.fr

Citique est un projet porté par :



LES CHIFFRES DE CITIQUE

pour tout savoir en 1 coup d'oeil

Juillet à Novembre
2017 2018



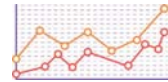
45 000
téléchargements de l'appli
signalement tique



11 800
piqûres signalées chez
l'Homme.



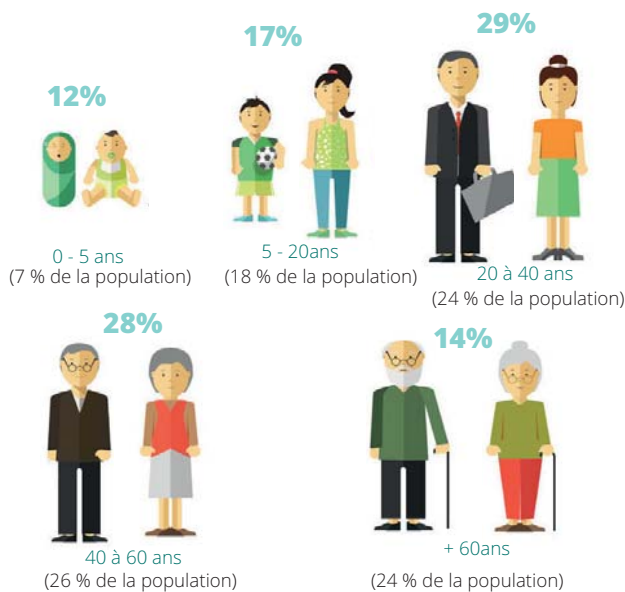
3 800
envois de tiques reçus au
laboratoire



0 à 400
signalements par jour
(avec une moyenne à 20/j)

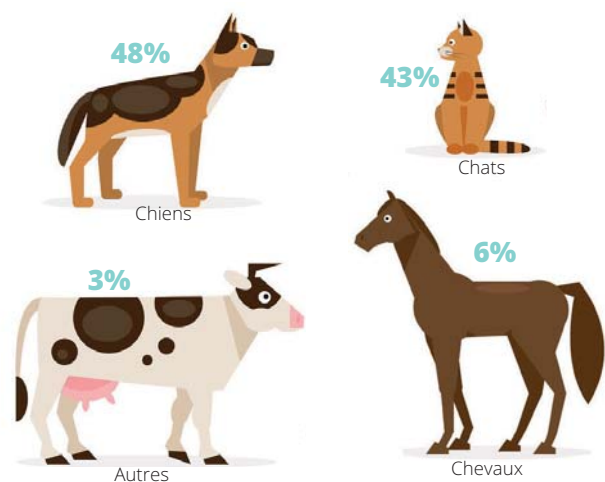
11 800

piqûres signalées chez l'Homme dont :



3 356

piqûres signalées chez les animaux dont :



Ce qu'on en dit :

Explosion du nombre de signalement au printemps 2018, puis une diminution rapide lié à l'été chaud et très sec. Nous n'observons pas de pic automnale, sans doute parce que les populations de tique ont été très affectées au cours de l'été. La chute de la population de tique au cours de l'été et l'absence de reprise au cours de l'automne sont confirmées par les données (indépendantes) des observatoires d'abondance des tiques.

Où ?

a-t-on été piqué le plus ?



CITIQUE

Citique est un projet de science participative où les citoyens peuvent aider la recherche sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent.



50 %
massifs forestiers



29 %
jardins privés



11 %
prairies

+ d'information sur www.citique.fr

Faites avancer la science !
en signalant vos piqûres et en envoyant vos tiques



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



1 COUVRE-TOI

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.



2 UTILISE DES RÉPULSIFS

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



3 ÉVITE LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.



4 EXAMINE-TOI

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. N'essaie pas de l'enlever tout seul !



5 FAIS RETIRER LA TIQUE

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un crochet à tiques, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter ta piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



6 SURVEILLE LA ZONE OÙ TU AS ÉTÉ PIQUÉ

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un médecin. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.



QU'EST-CE QU'UNE TIQUE ?

✓ C'EST UNE PETITE BÊTE QUI VIT DANS LA NATURE.

Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

POURQUOI ÉVITER LES PIQÛRES DE TIQUES ?

✓ UNE FOIS QU'UNE TIQUE A PIQUÉ, ELLE PEUT RESTER SUR TON CORPS PENDANT PLUSIEURS JOURS.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne remets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

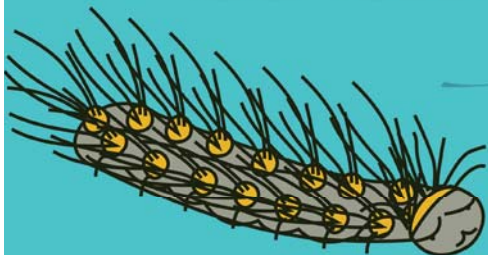
POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.

Pour plus d'information :
<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>
<http://www.irepsalsace.org/enfantsetnature/>

© ECDC. Document traduit et adapté par l'Ireps Alsace, 2016.
 Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques.
 Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France

Chenilles

processionnaires
du chêne et du pin :



attention **aux poils**

Ces chenilles provoquent des **réactions allergiques**

Je ne m'approche pas
et je ne touche pas
les chenilles
ou leur nid



© ARS Île-de-France / DA-2012-9002 - Photos: iStock - Scipione/reey / Illustration: I.umi / Mapik.com

En savoir plus ?
iledefrance.ars.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Prévention des particuliers contre les chenilles urticantes



www.grand-est.ars.sante.fr

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

- L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher.
- Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid.
- Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes).
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade.
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés

- Ne pas sécher le linge dehors surtout par temps venteux.
- Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin.
- Prendre garde en tondant la pelouse.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance, les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes).
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.
- Les personnes précédemment atteintes par les chenilles urticantes doivent éviter tout nouveau contact car des réactions de plus en plus sévères sont à craindre.

Vous avez été ou êtes exposés à des poils de chenilles urticantes, quels sont les symptômes ?

Par leur structure particulière, les poils s'accrochent facilement à la peau ou aux muqueuses et provoquent des réactions irritatives et inflammatoires (notamment de l'urticaire) accompagnées ou non de réactions allergiques.

Les poils apparaissent sur les chenilles aux alentours de la mi-mai et jusqu'à la fin du mois de juin pour les processionnaires du chêne et du mois de novembre au mois de mars pour les processionnaires du pin. En revanche, du fait de la présence persistante des nids, les poils restent présents et peuvent encore poser des problèmes plusieurs années après le départ des chenilles.

Contact avec la peau : Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

- **Contact avec les yeux** : Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

- **Contact par inhalation** : Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.
- **Contact par ingestion** : Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales. Une personne qui a des contacts répétés avec des poils de chenilles urticantes peut présenter des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact.

Comment traiter ces symptômes ?

La plupart des symptômes sont gênants mais peuvent être traités de manière symptomatique.

En cas de symptômes locaux importants, notamment au niveau des yeux ou en présence de signes généraux comme des vomissements, un malaise, des vertiges ou de la fièvre, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.

• En cas de contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements et les manipuler avec des gants,
- Laver les vêtements à la température la plus élevée possible et les sécher dans la mesure du possible au sèche-linge,
- Laver la peau abondamment à l'eau et au savon,
- Éventuellement se servir de ruban adhésif pour décrocher les poils urticants de la peau, un peu à la manière d'une épilation,
- Brosser soigneusement les cheveux si nécessaire,
- Les médicaments antihistaminiques peuvent soulager les démangeaisons. Consultez un médecin en cas de forte éruption cutanée.

• En cas de contact avec les yeux :

- Les yeux doivent être rincés, idéalement dans un cabinet médical.

• En cas de contact avec les voies respiratoires :

- L'évaluation des symptômes respiratoires se fait par un médecin. Celui-ci donne un traitement adapté aux symptômes.

• En cas d'ingestion de poils :

- Diluer la quantité de poils ingérés en buvant un grand verre d'eau. On peut tenter d'enlever les poils de la muqueuse de la bouche en raclant prudemment à l'aide d'une spatule ou d'une compresse ou en les «épilant» à l'aide de ruban adhésif.

Quelques RAPPELS et RÈGLES de Savoir-Vivre

Les poubelles sur les trottoirs :

Afin de ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes ou des personnes en mobilité réduite, pensez à rentrer vos bacs d'ordures ménagères chez vous après la collecte. Pour rappel, la poubelle doit être sortie en fin de journée la veille de la collecte et rentrée avant 11 h, une fois la collecte réalisée.



Article sur : La taille réglementaire des haies

Concernant les haies des particuliers qui empiètent sur le domaine public,

Les pouvoirs du maire ont été renforcés pour l'égagement des plantations empiétant sur les voies communales.

La sécurité, la sûreté, ainsi que la commodité du passage sur les voies dont le Maire a la charge d'assurer le respect, impliquent de couper les branches et les racines des arbres longeant ces voies (CGCT, art. L.2212-2).

Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, doit donc s'assurer de l'égagement des plantations le long des voies de sa commune, qu'il s'agisse de plantations communales ou privées, sur des voies communales ou des chemins ruraux. Depuis la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, le nouvel article L.2212-2-2 du CGCT, permet au Maire, après mise en demeure sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'égagement destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage.

Dans ce cas, les frais afférents aux opérations peuvent être mis à la charge des propriétaires négligents.

Le dispositif ainsi mis en place par la loi est calqué sur la procédure existante pour

Les chemins ruraux afin de renforcer les pouvoirs de police générale du Maire, lesquels s'avéraient insuffisants jusque-là pour contraindre les propriétaires à élaguer leurs plantations empiétant sur les voies communales (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, art 78).



Concernant les haies situées entre deux propriétés privées

Les distances légales :

Une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative, pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur ;

- une distance de 0,50 mètre au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 mètres de hauteur. Il est cependant possible de planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 mètres, à condition de l'étiéquer régulièrement à cette hauteur.

L'obligation d'égagement :

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin (article 673 du Code civil).

Attention, celui chez qui les branches dépassent ne peut pas les couper lui-même.

En revanche il peut exiger que le voisin élague les branches des arbres qui surplombent son terrain. En cas de refus d'obtempérer, le voisin lésé est en droit de saisir le tribunal d'instance qui pourra condamner le voisin récalcitrant à élaguer, au besoin sous astreinte c'est à dire moyennant le paiement d'une pénalité par jour de retard.

Le voisin lésé peut exiger cet élagage même si cela risque de faire mourir l'arbre.

En outre ce droit d'exiger l'égagement des branches est un droit absolu qui ne se perd pas même après trente ans d'inaction.

Le droit de couper les racines :

Un voisin a le droit de couper en limite séparative les racines des arbres voisins qui empiètent sur son terrain (article 673 du Code civil). Cette disposition n'empêche pas de mettre en cause la responsabilité du voisin (article 1384 du Code civil) si les racines de ses arbres causent un dommage à l'autre propriété (mur séparant soulevé, humidité dans la cave, etc.).

La procédure à suivre et les juridictions compétentes :

Cette situation vise aussi bien le non-respect des distances légales que l'obligation d'égagement :

un voisin peut, selon les cas, contraindre l'autre voisin à arracher les plantations irrégulières ou à les étiéquer à la bonne hauteur, ou encore à les déplacer pour les mettre à la bonne distance.

- 1) Après une première lettre courtoise, restée sans effet,
- 2) suivie d'une lettre de mise en demeure recommandée avec accusé de réception, également restée sans effet,
- 3) Le voisin lésé peut assigner l'autre voisin devant le tribunal d'instance.

Ce dernier est seul compétent en matière de plantation.

Les services communaux de la mairie ne pouvant pas s'immiscer dans un litige d'ordre privé.

L'assistance d'un avocat, dans ce cas précis, n'est pas obligatoire.

Pour les arbres de 2 mètres situés à moins de 2 mètres de la limite séparative (mais à plus de 50 centimètres), le voisin a généralement le choix entre l'arrachage, l'étiètement, ou le déplacement.

Article sur les nuisances des animaux domestiques :

Aboiement de chien : la 1^{ère} cause de nuisance sonore Nuisance sonore causée par un chien



Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.

En effet, selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ». L'un des 3 critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage.

Responsabilité du maître

Le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux. Le maître peut être redevable d'une amende allant jusqu'à 450 €. Le tribunal peut prononcer une peine de confiscation et de placement en chenil, voire faire euthanasier l'animal. Le locataire peut voir son bail résilié. Les maîtres sont tenus pour responsables des dommages causés par leurs animaux et ne doivent pas les laisser divaguer.

Les déjections sur la voie et dans les lieux publics :

Incivilité, si on se réfère à la définition de ce mot que donne Wikipédia, on lit ceci :

Incivilité désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.



Les dangers des crottes de chien entre... Pollution, glissades et parasites!

Le premier danger est d'ordre accidentel, en effet il est bon de rappeler que la présence des déjections canines sur un trottoir peut être des redoutables pièges pour les piétons.

Un autre danger que font courir les déjections canines sur la voie publiques est d'ordre sanitaire, surtout pour les jeunes enfants quand ces crottes se trouvent dans les espaces vert comme les gazons ou les squares de jeux.

Dans ces endroits les bambins se déplacent principalement à « 4 pattes » ce qui favorise la contamination d'agents pathogènes divers notamment la redoutable toxocarose oculaire.

Les adultes eux aussi n'échappent pas à la contamination.

Si les déjections de nos compagnons canins sont dangereuses pour la santé des animaux, c'est parce qu'elles sont un habitat favorisé pour les Ascaris, des vers parasites qui vivent dans les intestins de nos amis à poils, et à l'occasion dans les nôtres. Invisibles à l'œil nu, les œufs de ces Ascaris sont susceptibles de survivre de nombreux mois sur le sol, et les chiens peuvent facilement se contaminer en fouillant dans les déjections de leurs congénères.

Si on ne peut pas les voir au moment de la contamination, les vers ont aussi des effets discrets, mais réels sur la santé du chien.

Pas de maladie frappante, à moins que votre compagnon à quatre pattes ne soit très gravement contaminé, mais une faiblesse générale et un risque plus important de malnutrition. Il est donc possible qu'un chien en souffre... et contamine les autres chiens du quartier sans que personne ne remarque quoi que ce soit!

En outre, des comportements peu citoyens des possesseurs de chiens laissant trôner les déjections sur les trottoirs conduisent à la dégradation du cadre de vie dans la ville : un sentiment d'insécurité (à des degrés divers), une impression de laisser-aller... sont autant de facteurs impactant sur l'image positive de la ville concernée!



- Abandon en un lieu public (ou privé) de déjections canines par le propriétaire ou le conducteur d'un chien.
- Cette infraction, est réprimée par le Code Pénal. Il s'agit d'une amende de 2^e classe, soit 150 € d'amende.

#CONSEILS

**Vous êtes victime d'un vol ou d'une agression à domicile...
Ayez les bons réflexes !**



N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.



Tentez de mémoriser le maximum de détails sur votre agresseur (physique, vêtements, type de véhicule, immatriculation, direction de fuite...).

Contactez au plus vite la gendarmerie ou la police



Ne touchez à rien avant l'arrivée des forces de l'ordre pour permettre le relevé d'indices !



#ESCROQUERIE À LA FAUSSE QUALITÉ

#VOL PAR RUSE

Faux gendarmes, faux policiers, faux agents EDF... Comment se protéger ?



Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile. Utilisez un entrebâilleur et/ou l'œilleton de votre porte pour parler à votre interlocuteur.



Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission



Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à composer le **17** pour joindre la gendarmerie ou la police.

#PRÉVENTION



Ma gendarmerie en ligne!

7j/7 et 24h/24

RENSEIGNER

Une question ?
Besoin de nous contacter ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

@gendarmerienationale

@gendarmerie



PRÉVENIR

Dans tous les cas d'urgence, appelez
immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

police de
sécurité
du quotidien

BRIGADE
numérique
Gendarmerie

ORIENTER



Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Adresse Email :

mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 9h00 à 11h30

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi - de 9h00 à 11h30

vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

G. BENOIT, M. PETITJEAN, F. SIMARD, P. MORIN, A. PARMENTELAT

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA

Site web : <http://www.atton.eu>.